

Conseil du 18 juin 2015

RAPPORT

DGPDD/DirStrat/SRIPE/ SP
Rapporteur : Mme Pellerin

N° 8

Développement économique et Rayonnement métropolitain – Eurocities – Adhésion à la Charte Verte Numérique

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-15 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2007 modifié portant modification et mise à jour des statuts de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole ;
Vu les statuts d'Eurocities adoptés par l'Assemblée générale d'Eurocities du 22 novembre 2005 ;
Vu la décision n° B 08.425 du 20 novembre 2008 relative à l'adhésion de Rennes Métropole à l'association « Eurocities » ;
Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire de Rennes Métropole « Une ambition collective pour inventer et vivre la métropole de demain » et plus particulièrement les orientations n° 9 "Promouvoir un cadre de vie à haute qualité environnementale, en économisant les ressources, en soutenant les énergies renouvelables et en réduisant l'impact des activités sur notre environnement" et n° 11 "Inscrire la métropole sur les scènes européenne et internationale".*

La Charte verte numérique (Green Digital Charter) est une initiative lancée en 2009 par le réseau EUROCITIES dont Rennes Métropole est membre depuis 2008.

Eurocities

Association fondée en 1986, basée à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 130 villes membres et 40 villes partenaires. Ses membres représentent un quart de la population de l'Union Européenne. En outre, des firmes telles ATOS, IBM, ERDF, GDF Suez et Veolia sont également membres associés.

Les échanges et le travail collaboratif entre les villes s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques (culture, environnement, social, développement économique, société de la connaissance et mobilité) qui réunissent en leur sein 40 groupes de travail.

Cette approche multisectorielle permet d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Le choix de Rennes Métropole à ce jour de privilégier ce réseau se justifie par son influence croissante sur la scène institutionnelle européenne, son caractère généraliste et la qualité des travaux menés par le secrétariat général et les villes elles-mêmes.

La Ville de Nantes a été élue à la présidence d'Eurocities en novembre 2014.

La Charte Verte Numérique

Actuellement signée par 44 grandes villes européennes, la Charte verte numérique a été lancée lors de la conférence annuelle d'EUROCITIES en novembre 2009. Depuis septembre 2011, sa mise en œuvre a été soutenue par le projet NiCE (*Networking intelligent Cities for Energy*) et plus généralement promue par la Commission européenne. Ce travail se poursuit via le projet GUIDANCE.



Conseil du 18 juin 2015 **RAPPORT (suite)**

Par la Charte, les signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre grâce aux technologies numériques, promouvant ainsi le progrès dans la lutte contre le changement climatique par l'utilisation innovante des technologies numériques dans les villes.

D'une manière générale, les signataires s'engagent à promouvoir les villes vertes connectées, en se servant des TIC le plus judicieusement possible pour le bien-être économique, social et environnemental de tous les citoyens. L'action sur le changement climatique via l'innovation dans les TIC doit promouvoir une durabilité inclusive impliquant tous les membres de la communauté, y compris les ménages et les PME, et les personnes socialement exclues. Elle doit permettre d'optimiser les bénéfices économiques pour les collectivités locales et les entreprises.

La Charte comporte trois engagements spécifiques :

1. Travailler avec les signataires de la Charte verte numérique sur les technologies numériques et l'efficacité énergétique;
2. Déployer cinq grands projet pilotes "technologies numériques" par ville dans les 5 ans suivant la signature;
3. Diminuer l'empreinte carbone directe des technologies numériques de 30 % par ville dans les 10 ans suivant la signature.

Ses engagements doivent être tenus en veillant :

- à ce que les technologies numériques soient plus économes en énergie ;
- à la mesurabilité, la transparence et la visibilité des technologies numériques (normes communes, partenariat avec autres initiatives, utilisations d'outils innovants tels que des SIG) ;
- à ce que les solutions des technologies numériques facilitent des procédures intelligentes, énergétiquement efficaces (bâtiments, systèmes de transports, réseaux électriques intelligents) ;
- à des approches évolutives vers les technologies numériques, qui entraîneront l'émergence de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements : (nouveaux services et infrastructures à faible émission, innovations dans l'administration électronique pour transformer les services publics et la gestion des villes, participation citoyenne via les médias électronique, ouverture de plate-forme d'innovation et de méthodologie, living labs).

La Charte poursuit les priorités de l'Union européenne :

Elle est soutenue par la Commission européenne comme élément des politiques européennes relatives aux "smart cities" ;

Elle contribue en effet aux "objectifs 20-20-20" du Paquet Énergie-Climat de la Commission européenne adopté en 2008 (il s'agit à horizon 2020 de diminuer de 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays de l'UE, d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen, de réaliser 20 % d'économies d'énergie);

Elle soutient la Convention des Maires qui engage les signataires à réduire de 20% minimum leurs émissions de CO² Elle peut favoriser la coopération UE-Chine : la Charte doit servir de "benchmark" pour la sélection des villes qui participeront au Partenariat UE-Chine relatif à l'urbanisation et les smart cities, en lien avec le Forum des Maires UE-Chine (mené par la Convention des Maires)

Le projet NICE (*Networking intelligent Cities for Energy*) – Poursuivi par le projet GUIDANCE :

Il permet financièrement de mettre en œuvre et de suivre les progrès des engagements de la Charte à travers plusieurs outils :

- Un outil en ligne : il permet aux villes de suivre le respect de leurs engagements vis-à-vis de la Charte, tout comme leurs engagements vis-à-vis de la Convention des Maires. Il permet aussi de mesurer leur empreinte carbone, et enfin de disposer d'une base de données des technologies développées par les autres villes européennes ;
- Des formations techniques ; et des visites de terrain dans les villes européennes ;
- Des actions de communication sur les projets des villes ;
- De participer au dialogue avec le réseau des villes chinoises dans le cadre de la coopération UE-Chine et le Forum sur l'Urbanisation de la Convention des Maires



Conseil du 18 juin 2015 **RAPPORT (suite)**

La signature de Rennes Métropole

La signature de la Charte Verte Numérique est en réelle adéquation avec le Projet de Territoire de Rennes Métropole, qui insiste notamment sur l'importance de faire exister Rennes à l'échelle internationale en s'appuyant sur ses piliers d'excellences et à fort potentiel de développement tels que le numérique.

La Charte s'inscrit dans les nombreuses démarches entreprises sur le territoire dans le domaine du numérique et du développement durable.

Le suivi de la Charte permettra en outre d'hybrider et d'évaluer les avancées des deux grandes ambitions transversales inscrites dans le projet de territoire que sont la transition écologique et énergétique et la transition numérique.

La Charte s'inscrit en effet dans les nombreuses démarches entreprises sur le territoire susceptibles d'être proposés parmi les 5 projets pilotes à inscrire dans les engagements de la Charte, tels :

- le projet Korrigo Services - NFC
- le Metro connecté
- le Projet Open Energy Data
- le projet Rennes Grid
- le LabFab Etendu,
- etc

Une fois que la décision de signer la Charte verte numérique est formellement prise, les villes en deviennent signataires en 3 étapes :

1. La ville organise une cérémonie de signature : soit au niveau local, à l'occasion d'un événement où elle peut inviter un représentant d'EUROCITIES et un représentant de la Commission européenne soit à l'occasion d'un événement européen organisé par Eurocities.
2. La ville transmet à EUROCITIES les documents suivants :
 - une copie numérisée de la Charte verte numérique datée et signée;
 - des photographies de la cérémonie, prises si possible au moment de la signature;
 - une déclaration rédigée par le responsable politique.
3. La ville est répertoriée dans la liste publique des signataires de la Charte verte numérique.

Rennes Métropole étant membre du réseau Eurocities depuis 2008, il est proposé d'adhérer -à titre gratuit- aux principes de la Charte Verte Numérique d'EUROCITIES.

Après avis favorable du Bureau du 4 juin 2015, le Conseil est invité à :

- adhérer à titre gratuit aux principes de la Charte Verte Numérique d'Eurocities ;
- autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la Charte Verte Numérique et tout acte s'y rapportant.